



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

243 | 2008
Café et politiques

Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien

Maxime Tano



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/5340>

DOI : 10.4000/com.5340

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2008

Pagination : 323-338

ISBN : 978-2-86781-467-9

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Maxime Tano, « Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 243 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/5340> ; DOI : 10.4000/com.5340



Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien

Maxime TANO¹

La crise que connaît le secteur cacaoyer depuis la fin de la décennie 1970 a considérablement bouleversé les stratégies de survie des producteurs. Elle se traduit par la rareté des facteurs de production (la terre et le travail), la diminution de la production et du revenu, la transformation du milieu écologique marquée par l'apparition d'une nouvelle espèce d'adventice (le *Chromoloena odorata*), d'une nouvelle maladie du cacaoyer (le *swollen shoot*) et la baisse de la pluviométrie. Pour faire face à l'ensemble de ces contraintes, les producteurs ont adopté diverses stratégies dont l'objectif est de stabiliser la production cacaoyère et les revenus. Cette étude vise non seulement à comprendre et à analyser les facteurs objectifs qui permettent d'expliquer la crise cacaoyère mais surtout d'analyser les réponses des producteurs à la crise. Pour ce faire, nous étudierons le cas des cacaoculteurs bakwé, au sud-ouest de la Côte-d'Ivoire.

L'article s'oriente autour de quatre axes. Le premier s'intéresse à l'avènement de la cacaoculture dans l'économie des Bakwé. Il s'agit non seulement de présenter les structures économique, sociale et politique des Bakwé avant la crise mais aussi de déterminer les facteurs ayant favorisé l'expansion de la cacaoculture au Sud-Ouest ivoirien. Le second axe traite des déterminants de la crise cacaoyère. Il présente quelques facteurs susceptibles d'influencer les prix mondiaux de cacao et par ricochet le revenu des producteurs. Le troisième axe concerne les manifestations de la crise cacaoyère. Il montre l'impact de la crise sur les structures sociales et économiques des Bakwé, sur les rapports de travail au sein de la cellule familiale et entre les groupes sociaux

1. Doctorant en Études Rurales à l'Université de Toulouse II – Le Mirail ; mél. : tanass24@yahoo.fr ; tano@univ-tlse2.fr

(Bakwé, Baoulé, Burkinabé), sur l'autonomie des jeunes filles et garçons et sur l'environnement écologique. Enfin, le dernier axe analyse les réponses des producteurs à la crise.

I – Le développement de l'économie de plantation du cacao chez les Bakwé

Les Bakwé se trouvent au sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, dans la sous-préfecture de Méadji, entre Soubré et San-Pédro. L'organisation politique est de type lignager, à filiation patrilinéaire et la parenté joue un rôle capital. La société bakwé s'organise en plusieurs lignages parfaitement indépendants les uns des autres, presque toujours exogames². Chaque lignage est sous la responsabilité d'un aîné qui décide de la production, du commerce et de l'organisation du travail. L'organisation sociale repose sur le mariage dans lequel la compensation matrimoniale (la dot) joue un rôle prépondérant. Les rapports sociaux se fondent sur la dépendance du cadet vis-à-vis de l'aîné qui est chargé du règlement de la dot.

L'activité économique s'inscrit dans un cadre étroit (famille ou lignage). Le mode de production se base sur l'exploitation de la terre et le travail constitue le principal facteur de production. Le riz reste encore la nourriture de base ; le manioc, le taro, le haricot, l'igname et le maïs constituent des nourritures d'appoint. À ces produits traditionnels, s'ajoutent depuis un demi-siècle, les cultures commerciales du caféier et du cacaoyer. La cacaoculture a été introduite pour la première fois en 1888 par les Français Arthur Verdier et Amédée De Brétignières à Aboisso, au sud-est de la Côte-d'Ivoire avant d'atteindre le Sud-ouest (fig. 1). L'expansion de la culture du cacaoyer dans cette zone comme dans l'ensemble de la zone forestière, relève de trois facteurs majeurs à savoir : le facteur humain, les infrastructures de transport et institutionnelles et les facteurs climatique et édaphique.

En voulant se servir de l'ensemble des Africains de l'Ouest pour faire de la Côte-d'Ivoire une véritable plantation de produits d'exportation, l'administration coloniale a réduit la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) à un « réservoir de main-d'œuvre » (Déniel, 1968). Après l'Indépendance de la Côte-d'Ivoire en 1960, les autorités ont encouragé cette politique d'ouverture à travers des slogans tels que « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Elles ont également soutenu les activités du Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre (SIAMO), créé en 1951. Cette politique de migration

2. Il est fait obligation aux membres du groupe social (famille) de choisir leur conjoint ou conjointe en dehors de celui-ci.



Figure 1. – La Côte-d'Ivoire.

et d'ouverture a été motivée par le dépeuplement des zones de production du fait de la colonisation et de la forte demande de main-d'œuvre dans les autres secteurs d'activités (grands chantiers publics). Par ailleurs, l'utilisation de la main-d'œuvre sous forme de salariat et la possibilité pour le migrant d'accéder à la terre ont fortement stimulé les migrations. À partir de 1970, le développement de l'économie de plantation dans le Sud-ouest a entraîné un afflux de migrants originaires du centre de la Côte-d'Ivoire (Baoulé) et des pays de la sous-région au nord de la Côte-d'Ivoire (Burkinabé principalement et Maliens). On a aussi assisté notamment au déplacement des « Nanafoué »³, un sous-groupe baoulé vers le nouveau front pionnier suite à la destruction de leurs villages lors de la construction du barrage de Kossou.

La pénétration des planteurs dans les forêts s'est faite à travers de vastes pistes ouvertes par les exploitants forestiers dès 1970. Aussi, huit années après l'Indépendance, l'État ivoirien a procédé au désenclavement de la région du Sud-ouest à travers le projet ARSO (Aménagement de la Région du

3. Il s'agit d'un sous-groupe situé près de Yamoussoukro au centre de la Côte-d'Ivoire.

Sud-Ouest). Ce projet a permis la création du port de San-Pedro et des voies de communication routière telles que la route reliant Soubré à San-Pédro en passant par Méadji (fig. 2). Ces infrastructures facilitent le transport du cacao depuis la zone de production jusqu'au port d'embarquement.

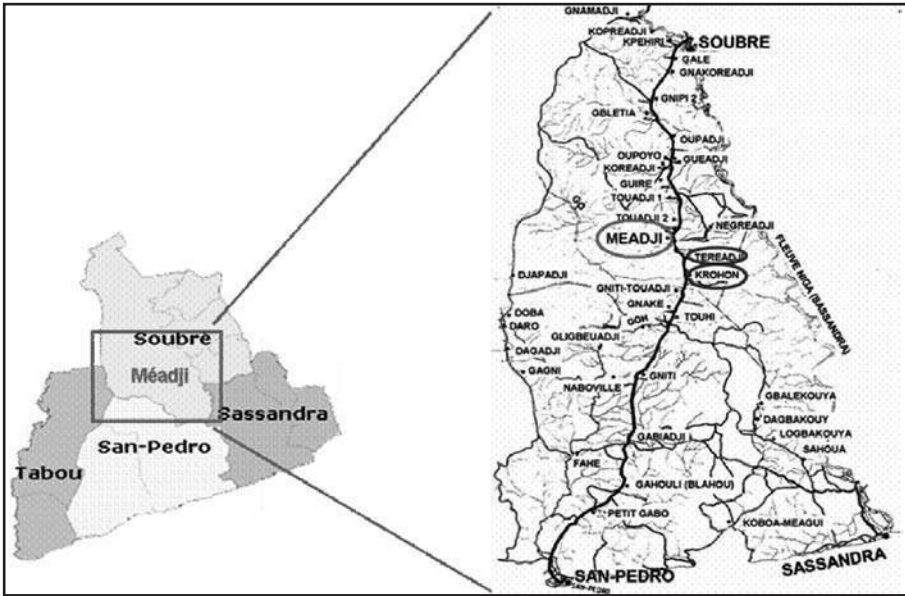


Figure 2. – La route relie Soubré au port de San-Pédro en passant par Méadji.

Source : Communauté Web Bakwé.

La commercialisation du cacao a été assurée jusqu'en août 1990 par une structure para-étatique, la caisse de stabilisation (CAISTAB), qui garantissait un prix annuel identique pour les producteurs de café et de cacao sur l'ensemble du territoire. Le prix d'achat bord champ du cacao était incitatif dans le courant des années 1970, période où les cours étaient favorables sur le marché international. Des mesures étaient prises par l'État pour encourager la population à pratiquer la cacaoculture. Les producteurs bénéficiaient de prêts de la Banque Nationale de Développement Agricole⁴ et recevaient des primes de régénération cacaoyère distribuées par la Société d'Assistance et de Modernisation de l'Agriculture en Côte-d'Ivoire (SATMACI).

À côté des facteurs institutionnel et humain, le Sud-Ouest a bénéficié de conditions climatiques et édaphiques favorables. En effet, la pluviosité qui s'établissait entre 1 150 mm et 2 500 mm par an favorisait la production du

4. La BNDA a été supprimée dans les années 1980 après plusieurs années de déficits.

cacao. En effet, en dessous de 1 150 mm, le cacaoyer ne pousse pas à moins qu'il soit irrigué et au-dessus de 2 500 mm, il est menacé de maladies (le *swollen shoot*, le foreur de cabosse, etc.). La température qui doit être comprise entre 18 °C et 32 °C, a été de 25 °C en moyenne par an. Ces conditions climatiques ont contribué à l'augmentation de la productivité du travail en améliorant la qualité de la terre. Du fait de sa richesse en matières organiques, les travaux d'entretien des paysans sont réduits de sorte que 180 jours de travail suffisaient pour la création et l'entrée en production (dès la 3^e année) d'une plantation de cacaoyers d'un hectare (Ruf, 1987 et 1988, cité par Léonard, 1997). Depuis 1980, la crise cacaoyère, caractérisée par l'épuisement de la forêt et la baisse des cours mondiaux (et par ricochet du revenu des producteurs) a provoqué le ralentissement des migrations. Elle a bouleversé les structures sociales et économiques des producteurs.

II – Les déterminants de la crise cacaoyère

Historiquement, le prix mondial du cacao a connu un niveau élevé durant la décennie 1970. Mais depuis la fin de cette décennie, il est instable avec une tendance à la baisse. Ainsi, la crise cacaoyère a entraîné la diminution du revenu parental, et peut s'expliquer par deux facteurs essentiels à savoir la surproduction et la constitution de stocks excédentaires.

La loi de l'offre et de la demande stipule que toute augmentation (ou diminution) de l'offre par rapport à la demande, entraîne une diminution (ou augmentation) des prix. Résultant de la confrontation de l'offre et de la demande, le prix varie si le rapport offre-demande varie. La demande étant généralement stable, la variation du prix dépend surtout du facteur offre. Ainsi, en cas de surproduction, l'excédent de la production fait baisser le prix, incitant les producteurs à se tourner vers la culture d'autres spéculations au détriment du cacaoyer (Ruf, 1995). Cela a pour effet après quelques années de provoquer une diminution de la production (offre) par rapport à la demande, ce qui tend à stimuler le prix à la hausse. Cette tendance à la hausse du prix incite à nouveau à la production, et le cycle se reproduit. Ce phénomène a d'ailleurs pu être constaté dans les années 1970 : le niveau élevé du prix du cacao (2 271,8 £/t en 1977) a incité les paysans à la production et l'offre s'était établie à 1 735 292 t en 1981, soit une hausse de 19,4 % par rapport au niveau de l'année 1977 (fig. 3).

Les théoriciens de l'économie classique soutiennent qu'une « main invisible » établit l'équilibre entre l'offre et la demande et aboutit par la suite à un prix d'équilibre. Cependant, sous l'influence de certains facteurs (tels que les stocks excédentaires), cette « main invisible » n'est pas toujours en mesure

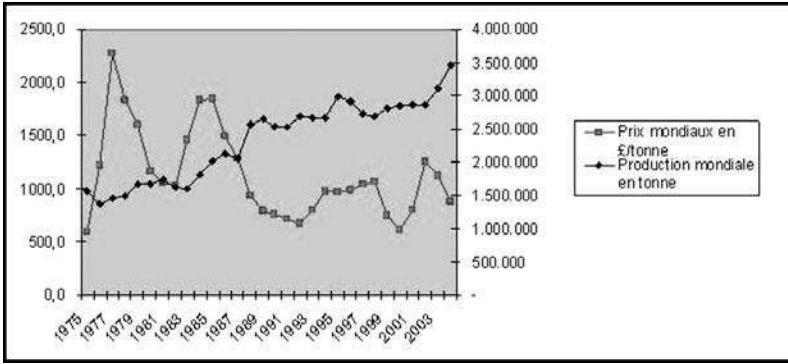


Figure 3. – La production mondiale et les prix internationaux du cacao de 1975 à 2004.

Source : Données de l'ICCO et du FAOSTAT.

NB : La production mondiale des années 1975 à 1995 provient des données du FAOSTAT.

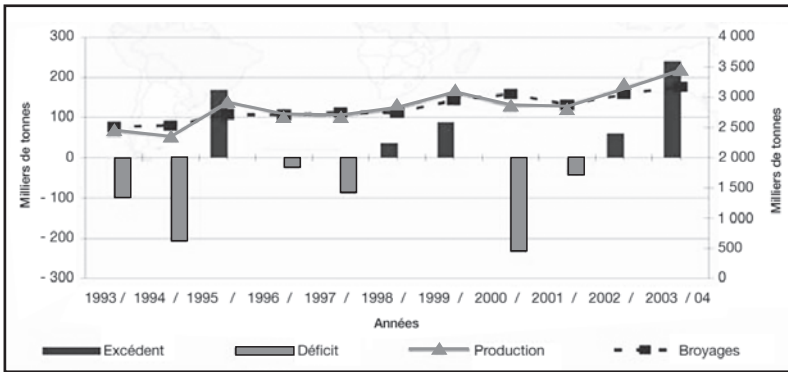


Figure 4. – Évolution des stocks mondiaux de cacao de 1993 à 2004.

Source : ICCO, Rapport annuel 2004.

de rétablir un équilibre, car l'offre de cacao ne s'adapte pas rapidement à la demande et réagit le plus souvent à l'augmentation de la demande avec retard.

Durant la décennie 1990, on a pu constater la diminution de l'offre par rapport à la demande (fig. 4). On aurait dû s'attendre à une augmentation des prix conformément à la loi de l'offre et de la demande. Mais la réalité a été tout autre parce que les négociants en cacao, les industries de transformation et les fabricants de chocolat ont profité de la faiblesse des prix de la décennie précédente pour acheter le cacao et le stocker. Ces stocks ont servi à compenser le déficit d'offre de la décennie 1990, ce qui a empêché l'augmentation de son prix (Tabl. 1).

Années	Offre	Demande	Prix	Stocks
1970	Faible*	–	Fort*	–
1980	Fort	–	Faible	Fort
1990	Faible	–	Faible	Faible
2000	Faible	–	Fort	–

* Les adjectifs « fort et faible » signifient respectivement une augmentation et une diminution.

Tableau 1. – Quelques facteurs influençant les prix mondiaux.

III – Les différentes manifestations de la crise cacaoyère

La crise cacaoyère a bouleversé le système productif bakwé. Elle a transformé les structures familiales en modifiant les rapports de production et de travail tant aux niveaux de la cellule familiale que des groupes sociaux.

1 – La dégradation des relations sociales au sein de la cellule familiale et entre les groupes sociaux

Facteur de production inaliénable, la terre est une richesse familiale qui ne doit pas être vendue. Cependant, sa disponibilité dans les années 1970, a favorisé sa cession à des ouvriers agricoles hors de la lignée familiale. L'une des options qui ont permis aux producteurs de maintenir leur main-d'œuvre, a été de mettre à la disposition de son (ses) manœuvre(s) agricole(s) une portion de terre pour lui (leur) permettre de produire sa (leur) propre nourriture. Après plusieurs années de travail, le manœuvre agricole pouvait disposer de la terre soit en offrant quelques présents au propriétaire foncier soit en le payant directement en espèces. Ces cessions de terre avaient lieu le plus souvent de façon verbale ou étaient matérialisées par des reçus sans valeur juridique. À partir de 1980, suite à la crise économique qui a provoqué une chute de l'emploi en milieu urbain, une politique du « retour des jeunes à la terre » a été prônée par les autorités ivoiriennes pour trouver une solution au chômage des jeunes citadins. Les conflits fonciers entre les jeunes autochtones retournés à la terre et la population allochtone (Baoulé et Burkinabé), ont pris de l'ampleur. En effet, beaucoup de jeunes autochtones de retour au village qui se trouvaient sous la dépendance⁵ de leurs parents ont remis en cause les contrats passés

5. Cette dépendance se traduisait par l'utilisation de cette jeunesse comme main-d'œuvre active familiale dans la cacao-culture, d'autant que la main-d'œuvre salariale était devenue rare et chère.

auparavant entre leurs parents et leurs manœuvres leur permettant d'accéder au foncier sans que les jeunes aient été consultés. La non-reconnaissance des contrats verbaux de cession de terre a exacerbé les conflits entre les jeunes et les producteurs allochtones. Par manque de justificatifs valables, les anciens employés allogènes des chefs d'exploitation autochtones ont été contraints d'acheter à nouveau à leurs enfants les terres qu'ils croyaient avoir acquises depuis plusieurs années afin de ne pas se faire expulser de leur parcelle. Les conflits fonciers ont quelquefois tourné en affrontement entre communautés et provoqué le départ de plusieurs allochtones vers leur région d'origine. Cet état de fait a accentué la rareté du facteur travail et a entraîné une modification des rapports de travail.

Au niveau familial, la crise a déstructuré les normes de la transmission intergénérationnelle de l'héritage. Le mode de transmission de l'héritage dans le pays bakwé est de type patrilinéaire, stipulant que l'héritage se transmet de père en fils. Ainsi, au décès du père, les différents biens que ce dernier possédait de son vivant, sont répartis entre les membres de sa filiation. Cependant, les personnes désignées pour le partage de l'héritage modifient quelquefois les règles au profit de leur propre descendance (Léonard et Balac, 2005). Pour prévenir ce type de pratique, certains enfants se font engager du vivant de leur père, comme « aboussantier »⁶ dans leurs plantations. Les enfants qui n'ont pas pu prendre de telles dispositions, entrent souvent en conflit avec leurs oncles ou avec les enfants de ces derniers pour réclamer ce qui leur revient de droit. Le plus souvent, l'accès à la terre constitue le principal mobile des conflits qui opposent non seulement les aînés aux cadets mais aussi les héritiers de fait aux héritiers de droit.

La crise cacaoyère a aussi transformé la nature du travail familial, particulièrement celui des enfants en les confinant dans l'exploitation. En effet, en réduisant le revenu des producteurs, le caractère socialisant du travail des enfants s'est progressivement estompé. Le recours au travail des enfants a compensé la faiblesse du revenu parental. D'après nos enquêtes, les enfants sont contraints de travailler 7,6 heures par jour, avec seulement 1,48 heure de repos lorsqu'ils sont au champ. De plus ils effectuent souvent des travaux dangereux. En effet, il ressort de nos investigations que sur 80 % des enfants employés pour le nettoyage des plantations, 75 % se sont déjà blessés avec la machette⁷. Par ailleurs, les parents ont modifié les stratégies de scolarisation en accordant la priorité à leurs propres enfants par rapport aux enfants apparentés qui ne sont plus scolarisés comme auparavant, mais employés comme main-d'œuvre dans des activités domestiques ou agricoles.

6. Ouvrier agricole, chargé de l'entretien de l'exploitation. Il est rémunéré au tiers de la production.

7. Notre enquête auprès d'un échantillon de 20 enfants âgés de 10 à 18 ans, dont les parents sont cacaoiculteurs, dans la sous-préfecture de Méadji, en mars 2008.

2 – Renforcement de la vulnérabilité des jeunes

En affectant les relations entre les aînés et les jeunes, la crise a entravé la capacité de ces derniers à constituer une unité familiale autonome. Dans la tradition, il y a un lien étroit entre l'accès à la propriété foncière et la formation par le jeune de sa propre unité familiale. Les difficultés d'accès à la terre de nombreux jeunes ont freiné cette marche vers l'autonomie et il y a un recul de l'âge du mariage des jeunes hommes. Ainsi un des producteurs du village de Krohon a été contraint de travailler chez son père jusqu'à ce qu'il se marie à l'âge de 25 ans. Pour renforcer son pouvoir, pendant qu'il retarde le mariage des hommes qui sont sous sa dépendance, le chef de lignage pratique la polygamie. Son mariage à plusieurs femmes sans lien de parenté⁸ provoque souvent des querelles entre les épouses. Les jeunes filles, relayées au second rang comme coépouses, voient leur vulnérabilité se renforcer. En effet, elles accèdent difficilement à la ressource telle que la terre et au statut de chef de ménage même après le décès de leur époux. Les premières épouses ont tendance à accaparer la terre à leur profit et à celui de leur propre progéniture.

Auparavant les femmes disposaient d'une certaine autonomie financière parce qu'elles exploitaient les bas-fonds, négligés par les hommes. La vente des produits qu'elles y cultivaient leur procurait des revenus utilisés pour la survie de la famille et l'acquisition de biens de prestiges (pagne, bijou). Mais la diminution des ressources foncières a fait qu'elles n'ont plus le monopole de l'exploitation des bas-fonds qui sont convoités aussi par les hommes. Comme elles exploitent maintenant les bas-fonds avec les hommes, la gestion des ressources financières qui en résulte ne relève plus de leur seule compétence et elles doivent tenir compte de l'avis des hommes.

3 – La transformation du milieu écologique

En dehors de ses effets sur les structures sociales et économiques des producteurs, la crise cacaoyère a également transformé le milieu écologique. La disparition de la forêt a provoqué non seulement la baisse de la pluviométrie mais aussi encouragé les feux de brousse. Ces facteurs ont entraîné l'apparition d'une nouvelle espèce d'adventice : le *Chromolaena odorata*. Il s'agit d'une plante envahissante ; sa présence dans une exploitation accentue la pénibilité du sarclage. Elle allonge sa durée et entraîne une baisse de la productivité du travail. On assiste également depuis une dizaine d'années à l'apparition d'une maladie du cacaoyer : le *swollen shoot*, maladie qui attaque les branches de la plante et modifie la taille de la cabosse. Elle réduit la production et la superficie

8. La société bakwé est une société lignagère et exogame. De ce fait, les épouses des hommes ne peuvent pas être des sœurs parce qu'elles sont issues de familles différentes.

cultivée et provoque aussi une baisse des rendements et du revenu des producteurs. Face à toutes ces difficultés, les producteurs essaient d'adapter leurs comportements à la situation de crise. Ainsi, ils diversifient leurs systèmes de culture et d'exploitation.

IV – Les stratégies d'adaptation des producteurs à la crise cacaoyère

Face à la crise qui secoue leur principale activité en affectant leur revenu, les producteurs de cacao développent depuis une vingtaine d'années, des stratégies visant soit à accroître la production ou la main-d'œuvre, soit à les maintenir. Ces innovations socioéconomiques se traduisent par la modification du système productif (systèmes de production, de culture et d'exploitation) selon la disponibilité des facteurs de production.

1 – La diversification des sources de revenus

La crise cacaoyère, en affectant le revenu des producteurs, a suscité le développement de cultures illicites, dont la culture du cannabis. L'expansion de cette culture dans les années 1980 est motivée par le désir de trouver un revenu alternatif à celui tiré de la vente du cacao d'une part, et la nécessité de compenser la faiblesse de la main-d'œuvre salariée en augmentant la durée quotidienne du travail, d'autre part. La culture du cannabis a été implantée à côté de celle du cacao et l'importance des revenus tirés de cette activité illégale a favorisé son développement. En effet, la valeur bord champ d'un sac de 20 à 25 kg de feuilles séchées s'établissait autour de 150 000 à 200 000 Fcfa. Sur 0,1 ha, la production est estimée à 8 ou 12 sacs soit la valeur de 10 à 13 t de cacao produit sur une exploitation de plus de 30 ha (Léonard et Balac, 2005). Le revenu du cannabis a permis à certains producteurs de cacao d'améliorer leur condition de vie par l'acquisition de biens immobiliers dans les zones urbaines et de diversifier leurs activités. Ainsi, certains producteurs ont-ils pu investir dans l'hévéaculture et cette nouvelle activité a permis aux femmes de s'adonner au commerce d'articles divers. En outre, les revenus tirés de ces activités « hors exploitation » ont aussi constitué une alternative à la faiblesse du crédit bancaire.

2 – La diversification des sources de crédit

Beaucoup de producteurs ont bénéficié de crédit auprès d'opérateurs (issus essentiellement de la communauté burkinabé) qui ont su investir une partie de leurs avoirs dans des activités productives telles que le transport, l'achat et la vente de produits et d'intrants. Ces prêts qui sont basés sur la

confiance et soutenus par la solidarité villageoise, ne sont assortis d'aucun intérêt et sont remboursés à la campagne suivante. L'objectif de ces banquiers informels est de renforcer les liens de solidarité entre les groupes sociaux, mais surtout d'améliorer leur relation avec la population autochtone dans un contexte de tensions foncières.

Une autre forme d'accès au crédit s'est développée en faveur des producteurs ne pouvant pas disposer des prêts des banquiers informels : le contrat de garantie. C'est un contrat de location qui consiste à mettre à la disposition d'un individu (un acheteur de produit ou un autre producteur) 1 ou 2 ha de cacaoyers moyennant une rétribution en espèces, durant une ou deux années au terme desquelles, la plantation est restituée à son propriétaire. Lors de son établissement, un document précisant la durée du contrat, le montant de la garantie, l'état du champ et sa superficie est signé par les deux parties en présence du chef du village, qui veille au respect du contrat. La durée du contrat peut être prolongée à la demande d'un des signataires et le montant de la garantie est négociable. Le contrat de garantie est une version adaptée du contrat de mise en gage. Contrairement à ce dernier qui peut déboucher sur des cessions de terre au cas où l'emprunteur est insolvable, le contrat de garantie précise clairement le montant, les modalités du remboursement et la durée du contrat. Du fait de la diminution de la terre, les producteurs ont pris l'initiative de préserver leur bien en précisant les règles du contrat, en présence d'un témoin clé dont le chef du village. En prenant de telles dispositions, ils sont certains de reprendre leur terre et leur verger au terme du contrat. Aussi, le remboursement du prêt se fait à travers l'exploitation du verger par son nouveau propriétaire. Le niveau du revenu tiré de l'exploitation du verger sous garantie dépend essentiellement de son entretien mais aussi du niveau des prix. Cependant, il excède généralement le montant de la garantie et le coût de l'entretien combinés. En effet, pour 2 ha d'exploitation garantie, le propriétaire perçoit environ 200 000 Fcfa, soit 305 €⁹. L'exploitation du verger peut procurer à celui qui l'exploite, le double du montant investi (prix de la garantie et dépenses d'entretien), soit 500 000 Fcfa (762 €).

Le contrat de garantie est motivé par la faiblesse des revenus et du crédit rural. Il permet au producteur de disposer immédiatement d'un revenu suffisant pour répondre à un besoin pressant tel que la scolarisation des enfants, la santé ou les dépenses funéraires. En effet, selon nos enquêtes 5 % des producteurs de cacao ont recouru à cette pratique pour assurer les dépenses funéraires d'un parent proche et 7 % d'entre eux s'en ont servi pour financer les dépenses de santé. Cette innovation est très appréciée par les producteurs qui la considèrent comme une voie sûre pour le financement des dépenses. Cependant, elle

9. Le montant de la garantie varie selon l'âge du verger et le niveau de la production de l'année précédente.

présente l'inconvénient pour le producteur, de retrouver au terme du contrat, une exploitation mal entretenue, ce qui peut à moyen terme entraîner une baisse de la production. C'est pour prévenir ce risque que le producteur ne met jamais en gage toute son exploitation et veille sur celle qui est mise sous garantie. Celui qui exploite la partie mise en garantie cherche à tirer profit de ses investissements en tenant compte des prévisions de production et de prix.

3 – La réduction des charges familiales

De nouveaux rapports de travail se sont instaurés entre les propriétaires fonciers et les ouvriers agricoles. Les contrats de courte durée (contrat à la tâche) sont privilégiés au détriment des contrats annuels. Aussi, le contrat « *abou* » (partage de la production) a connu une modification dans son application. En effet, l'offre de contrat de type « *aboussan* » dans lequel le produit de la récolte est partagé en trois (deux tiers reviennent au producteur) est privilégiée par rapport au contrat de type « *abougnon* » (partage de la récolte en deux). Ainsi, 96 % des producteurs bakwé interrogés sur cette question ont affirmé employer des « *aboussantiers* », soit 54 % des personnes interrogées¹⁰. L'*aboussantier* est nourri la première année mais le producteur n'est plus obligé de le loger. Les modifications intervenues dans les rapports de travail sont à l'avantage du producteur. Le manoeuvre est enfermé dans une situation de dépendance économique qui accentue sa vulnérabilité. Non seulement, il ne peut plus accéder au foncier suite à la modification du contrat *aboussan*, mais aussi son revenu diminue par rapport à ses propres charges (qui ne cessent d'augmenter). Il a désormais à sa charge le coût du loyer et une partie des frais d'entretien de l'exploitation (il a en charge l'achat du carburant ou la location de la machine à pomper et pendant l'écabossage, prend en charge une partie de l'alimentation du groupe de travailleurs venu l'aider dans cette tâche).

Par ailleurs, beaucoup de producteurs emploient une main-d'œuvre issue de la cellule familiale aux dépens de la main-d'œuvre salariale. Cette innovation leur a permis de réduire les charges d'exploitation mais a entraîné une augmentation du nombre d'enfants dans la production agricole. Ces enfants, qui sont confiés à un membre de la parenté pour des raisons économiques (incapacité des parents de satisfaire à leurs besoins) ou par manque d'infrastructures scolaires dans leur région d'origine, sont employés dans l'exploitation familiale comme main-d'œuvre, bien qu'ils leur aient été confiés (généralement) pour des besoins éducatifs. Le tuteur, qui est le plus souvent un membre de la parenté, doit leur assurer le logement, la nourriture et la santé. Ces bonnes intentions sont détournées au profit des travaux champêtres

10. Notre enquête a porté sur 105 producteurs dont 25 Bakwé, 35 Baoulé et 45 Burkinabé dans la sous-préfecture de Méadji, en janvier 2008.

où les enfants se chargent du nettoyage de la plantation, de la récolte, de l'éca-bossage du cacao, etc.

Beaucoup d'analystes estiment que les relations de parenté favorisent la socialisation de l'enfant par rapport aux relations de soumission ou de dépendance qui conduisent à l'exploitation, parce qu'un enfant qui travaille au sein de la cellule familiale bénéficie de la protection des membres de la parenté (Morice, 1996). Cependant, les relations de parenté peuvent servir de prétexte pour masquer l'exploitation. Ainsi deux enfants de Rénékro¹¹ qui n'ont pas pu fréquenter l'école sont employés dans la cacaoculture à faire des tâches très dures qui constituent une véritable menace pour leur santé (migraine, douleur corporelle, blessure à la machette, etc.).

La crise cacaoyère de la fin de la décennie 1970 a considérablement affecté les structures économiques et sociales des producteurs. Elle a bouleversé les relations de travail entre les producteurs et les manœuvres d'une part et entre les jeunes et les aînés d'autre part. Pour assurer leur survie et celle de leur famille, les cacaoculteurs ont mis en place diverses stratégies qui portent soit sur la diversification des sources de revenu et de crédit, soit sur la réduction des charges familiales. Ces mesures constituent pour certains producteurs une réponse ponctuelle à un problème posé (besoin d'alimentation, de scolarisation, dépenses funéraires, etc.). Cependant, on peut s'interroger sur la capacité de ces innovations à assurer le défi de la qualité ou de la durabilité de l'économie cacaoyère du Sud-Ouest ivoirien. Cet enjeu relève de deux aspects à savoir les aspects techniques et opérationnels et la responsabilité sociale. Le premier concerne les caractéristiques techniques et physico-chimiques que doit posséder le cacao ivoirien au regard des normes édictées en la matière. Le second est relatif à la question du travail des enfants dans la production du cacao dans ce contexte de baisse du revenu parental. Il semble qu'on assiste à une transformation de la fonction du travail qui n'a plus pour objectif premier la socialisation des enfants, mais prend la forme d'une exploitation.

Bibliographie

- BALAC Ronan, 2002 – Dynamiques migratoires et économie de plantation. In : TAPINOS Georges Photios – *La Côte-d'Ivoire à l'aube du xx^e siècle*. Karthala : Paris, p. 195-231.
- BEAUCHEMIN Cris, 2005 – Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : Chronique d'une guerre annoncée ? *Critique internationale*, Paris, n° 28, juillet-septembre, p. 9-20.

11. Campement baoulé situé entre Krohon et Tériadji (fig. 2).

- CÔTE-D'IVOIRE. Cabinet du Premier ministre, 2005 – *Projet pilote système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture (PPSSTE) : Rapport bilan de l'unité centrale de la coordination*. Cabinet du Premier Ministre : Yamoussoukro, 50 p.
- DENIEL Raymond, 1968 – *De la savane à la ville : Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région*. Aubier-Montaigne : Paris, 238 p.
- DIALLO Yacouba, 2001 – *Les déterminants du travail des enfants en Côte-d'Ivoire*. Centre d'Économie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV : Pessac (Document de travail, n° 55).
- ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE, 2002 – *Programme Pour la Durabilité des Cultures Arbustives : Production et offre du cacao et du café en Côte-d'Ivoire*. Rapport d'enquête. sSEA : Abidjan, 128 p.
- HARTMANN, 2004 – *Une Approche pour la Réduction de la Faim et la Pauvreté en Afrique Sub-saharienne*. International Institute of Tropical Agriculture (IITA) : Ibadan, Nigeria, 22 p.
- JACQUEMIN Mélanie, 2000 – « Petites nièces » et petites bonnes : le travail des fillettes en milieu urbain de Côte-d'Ivoire. *Journal des Africanistes*, Paris, vol. 70, n° 1-2, p. 105-122.
- LANGE Marie-France, 1996 – Une force de travail disputée : la main-d'œuvre enfantine en milieu rural togolais. In : SCHLEMMER Bernard, dir. – *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*. Karthala : Paris, p. 407-418.
- LEONARD Éric, 1997 – Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustement et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens. In : CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE Harris, éd. – *Le modèle ivoirien en questions*. Karthala-ORSTOM : Paris, p. 393-413.
- LEONARD Éric et BALAC Ronan, 2005 – Colonisation agraire et construction de clientèles : la mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990). In : LEONARD Éric et VIMARD Patrick, éd. – *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte-d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*. IRD-Karthala : Paris, p. 94-148.
- LEONARD Éric et BALAC Ronan, 2005 – L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire : stabilisation ou déstructuration sociale ? In : LEONARD Éric et VIMARD Patrick, éd. – *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte-d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*. IRD-Karthala : Paris, p. 149-214.
- MORICE Alain, 1996 – Le paternalisme, rapport de domination adapté l'exploitation des enfants. In : SCHLEMMER Bernard, dir. – *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*. Karthala : Paris, p. 269-290.
- N'GUESSAN E. K., 2004 – *Gestion des filières café et cacao en Côte-d'Ivoire, bilan et perspectives*. Éditions Multiservice Entreprise (MUSE) : Abidjan, Côte-d'Ivoire, 200 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO. Londres, 2004 – *Rapport annuel 2003/2004*. OIC : Londres, 36 p.

- CÔTE-D'IVOIRE. Cabinet du Premier ministre, 2005 – *Projet pilote système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture (PPSSTE) : Rapport bilan de l'unité centrale de la coordination*. Cabinet du Premier ministre : Yamoussoukro, 50 p.
- RUF François, 1995 – *Booms et crise du cacao : Les vertiges de l'or brun*. CIRAD-SAR : Montpellier ; Ministère de la coopération, Karthala : Paris, 459 p.
- RUF François, 1991 – Les crises cacaoyères : La malédiction des âges d'or ? *Cahiers d'études africaines*, Paris, vol. 31, n° 121, p. 83-134.
- TANO Assi Maxime, 2006 – *Analyse du bien-être des cacaoculteurs ivoiriens face à l'instabilité des prix*. Mémoire de DEA, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques, Unité d'Économie et de Développement Rural : Gembloux (Belgique), 61 p.
- BELLAMY Carol, éd., 2002 – *La situation des enfants dans le monde*. UNICEF : Genève.

Résumé

La crise cacaoyère de la fin de la décennie 1970 a profondément bouleversé les stratégies de survie des producteurs. Elle s'est manifestée par la rareté des facteurs de production (la terre et le travail), la diminution de la production et du revenu, la transformation du milieu écologique et la baisse de la pluviométrie. Pour faire face à l'ensemble de ces contraintes, les producteurs ont adopté diverses stratégies dont l'objectif est soit de diversifier les sources de revenu, soit de réduire les charges familiales.

MOTS-CLÉS : Côte-d'Ivoire, Région Sud-Ouest, Cacao, Crise agricole, Producteur, stratégies agricoles.

Abstract

Cocoa crisis and producers' surviving strategies : the Bakwe in the South Western Côte-d'Ivoire

At the end of the 70s, the cacao crisis has dramatically transformed the producers' surviving strategies. The crisis is reflected in the scarcity of means of production (land and labor), the diminution of production and revenues, the transformation of the environment and the decrease in rainfall. To face these constraints, the producers adopted new strategies, the aim of which is either to diversify the sources of revenue or to reduce the domestic charges.

KEYWORDS : Ivory Coast, South Western Region, Cocoa, Agricultural crisis, producers, agricultural strategies.